

Communiqué

DIRECTION de l'Assemblée et de la Présidence

Service Presse

Contact : Olivier Bialecki

Tél. : 03 29 29 88 31 - obialecki@vosges.fr

Le tourisme, un enjeu important pour le Département des Vosges

Le tourisme représente 4 millions de visiteurs, 230 millions d'euros de retombées économiques et 5 400 emplois salariés. Pour dynamiser ce secteur d'activité, le Département vient de lancer son nouveau schéma du tourisme et le guide « Les Petits explorateurs » en collaboration avec Michelin et Quelle histoire.

Valoriser les Vosges, c'est aussi exposer médiatiquement le Département. C'est la raison pour laquelle le Département des Vosges s'est associé au guide « Les Petits explorateurs » de Michelin et Quelle Histoire.

Un guide destiné aux enfants

Ce guide de 88 pages est destiné aux familles et aux enfants de 7 à 11 ans. Grâce à cette collection « Les Petits explorateurs » de Michelin et Quelle Histoire, les enfants deviennent acteurs de leur voyage. À travers des histoires, des jeux, des cartes et des anecdotes, ils sont en mesure de contribuer à la programmation des visites de la ville ou de la région visitée.

“Michelin” est l'un des leaders du marché du guide de voyage et “Quelle histoire” l'un des principaux acteurs du marché des livres sur la découverte de l'histoire et du patrimoine. Ensemble, ils ont réalisé une collection de 10 titres adaptés aux enfants.

Pour les Vosges, quatre zones ont été identifiées (Pays des Sources, Pays des images, Pays de la montagne et Pays des abbayes), 20 lieux incontournables ont été sélectionnés par Michelin (en rapport avec le guide Vert Lorraine et ses contenus). Tous les ingrédients sont donc réunis pour qu'un séjour en famille se passe à merveille.

Le Département bénéficiera, dès le 11 juin prochain, aux côtés des incontournables destinations telles Paris, Londres, Rome, Barcelone, Lisbonne, New York, d'une exposition médiatique importante grâce à la sortie de la nouvelle collection des « Petits explorateurs ». Ce guide “Explorateur Vosges” sera distribué dans le réseau actuellement mis en place pour les autres titres de la collection, soit environ 5 000 points de ventes. Visibilité en librairies (30 500 ex.) pour un prix en dessous des 10€.

Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à « Monsieur le Président du Conseil départemental des Vosges ».



Parallèlement, le Conseil Départemental des Vosges a conçu son nouveau schéma du tourisme comme un outil de cadrage de l'action publique départementale. Lancé en mars 2017, il a été alimenté par les contributions des acteurs touristiques publics ou privés, et sert à définir une stratégie et à bâtir un plan d'actions opérationnel à court terme. **Ce schéma se veut synthétique et resserré autour de 9 actions prioritaires répondant à 3 axes stratégiques.**

Un schéma pour dynamiser le tourisme

Le Conseil départemental des Vosges souhaite, tout d'abord, **réaffirmer la stratégie qu'il défend depuis longtemps en faveur d'une destination touristique « Vosges »**. Une destination qui jouit d'un nom connu et reconnu par nos clientèles touristiques, et identitaires pour les acteurs du tourisme.

Deuxièmement, **le Département des Vosges va conforter l'ingénierie touristique permettant de poursuivre les efforts en matière d'amélioration de l'offre touristique et des services** : qualité des hébergements, de la restauration, des activités à voir et à faire, des réseaux, d'accessibilité, de l'accueil...

Enfin, **ce schéma exprime la volonté de fédérer tous nos atouts autour d'une bannière : la marque « Je Vois la Vie en Vosges »**. Cette marque doit être le fer de lance l'attractivité de notre territoire.

Zoom sur l'investissement du Conseil départemental en faveur du tourisme :

Budget consacré à l'action touristique en 2018 : 5 130 500€

De 2013 à 2016 : 224 dossiers aidés, 3,7 millions d'euros de subventions allouées sur le territoire

Investissements les plus emblématiques : véloroute V50, Col de la Schlucht... mais également Plan Aménagement numérique, aménagements des infrastructures, politique sportive, culturelle, développement durable... qui concourent à l'attractivité et au développement de notre territoire.

Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à « Monsieur le Président du Conseil départemental des Vosges ».

